

DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2024)

**L'enseignement de
compétences juridiques :**

quelle cohérence, quelle pertinence ?

Un survol du premier semestre pour
passer d'une logique de planification
par contenus à un enseignement par
compétences

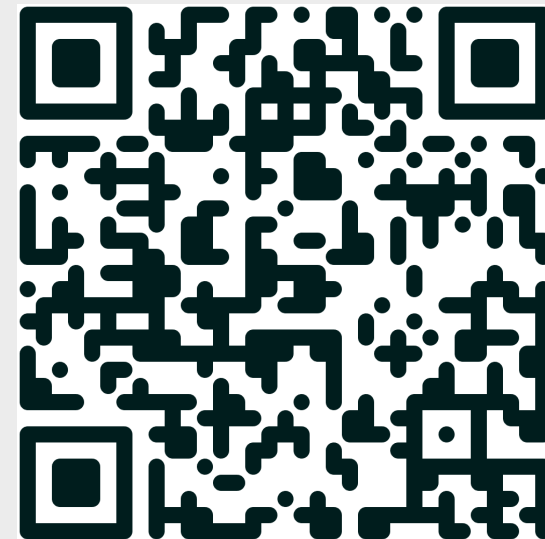
Des finalités de
l'enseignement
du droit

à

l'apprentissage
de
compétences
juridiques



[https://prezi.com/v
iew/JBBFXRApliS
qdZ7oHzoV/](https://prezi.com/view/JBBFXRApliSqdZ7oHzoV/)



Comment élaborer une planification annuelle selon la logique par compétence ?

- En groupe, choisissez 4 compétences pertinentes que vous travaillerez durant une année scolaire dans un cours de droit de 1,5 heure/semaine dans une école de maturité (en première année, discipline fondamentale)
- Choisissez les thèmes (ce seront les titres des chapitres de votre cours) et les principaux concepts juridiques à aborder pour chaque séquence d'enseignement
- Déterminez ensuite quelles compétences vous travaillerez prioritairement durant chaque séquence. Vous veillez à ce que chaque compétence choisie soit travaillée à plusieurs reprises !
- Enumérez les familles de tâches vous permettant de développer chez vos élèves les compétences choisies.
- Précisez brièvement le contenu (les ressources !) et le nombre de périodes prévues (à répartir sur environ 45 périodes de cours)

Comment élaborer une planification annuelle selon la logique par compétence ?

Planifier une année scolaire selon la logique de l'enseignement par compétences

Une planification pour la première année d'école de maturité, en discipline fondamentale (45 périodes à disposition)

Les compétences juridiques principales à développer durant l'année scolaire :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

	Thèmes et concepts juridiques	Compétences	Familles de tâches complexes	Contenus (ressources)	Nbre de périodes
Séquence 1	Thème juridique : Concepts juridiques :				

Enseignement explicite et développement de compétences : antinomie ou nécessité?¹

Résumé

Marie **Bocquillon**, Université de Mons (Belgique)

Clermont **Gauthier**, Université Laval (Canada)

Steve **Bissonnette**, TÉLUQ (Canada)

Antoine **Derobertmeasure**, Université de Mons (Belgique)

Les approches (socio)constructivistes sont souvent présentées comme étant les seules à pouvoir développer des compétences. Est-ce vraiment le cas? Cet article examine dans un premier temps quatre présupposés pouvant être à l'origine de cette posture. Il montre ensuite, à partir de travaux en psychologie cognitive, que le développement d'une compétence est plutôt favorisé par l'adoption d'un enseignement explicite.

In *Formation et profession*, n° 28 (2), 2020

Des critiques de la logique des compétences par les étudiants...

**Des
compétences
pour
l'enseignement
du droit :
quelles limites ?**

Des critiques récurrentes :

- Un enseignement exigeant, révolutionnant la posture du « maître » dans sa classe
- Un enseignement chronophage !
- Des évaluations « impossibles » !

**4 dérives
possibles
inhérentes au
concept même
de
« compétence »**

1. On oriente fortement (trop ?) les finalités scolaires vers la vie quotidienne et la réponse à des besoins immédiats (conception utilitariste de l'école !)
2. On renforce la dimension compétitive basée sur la performance en incluant la responsabilité et la motivation des élèves
3. On sous-estime la nécessité d'automatisation et de routinisation
4. On masque la question des savoirs, de leur décomposition et leur élémentarisation

La place des savoirs dans la logique de l'enseignement par compétences

« Il n'y a **pas de compétences sans connaissances.**

Mais **les connaissances seules ne suffisent pas.** Il faut aussi être capable de mettre en œuvre les principes, d'appliquer des méthodes et des techniques, de résoudre des problèmes, de réfléchir à ses propres pratiques ou encore d'adopter un comportement en accord avec son rôle professionnel.

Il s'agit de **se concentrer sur les aspects des connaissances pertinents pour la mise en pratique** et de les transmettre selon une logique qui correspond aux situations professionnelles dans la pratique.

Le temps gagné en se concentrant ainsi sur les aspects essentiels des connaissances doit être utilisé pour **s'exercer, appliquer les connaissances et mener des réflexions.** »

Konvink, Promouvoir les compétences, mais comment ?, pp. 8-9

Quelques critiques de la pédagogie par compétences : les aspects scientifiques et épistémologiques

- Le statut scientifique ambigu du concept de compétence :
La compétence pour fédérer tout un arsenal théorique (= *la caverne d'Ali Baba conceptuelle* !) : savoirs, connaissances, attitudes, capacités, habiletés, schèmes, habitus, ...
- Le traitement des situations de crise – complexes et inédites – comme fonctionnement normal de l'apprentissage
(= une pédagogie de l'extrême !)

Quelques critiques de la pédagogie par compétences : les aspects scientifiques et épistémologiques

- La formulation des familles de tâches est épistémologiquement neutre et les compétences n'ont pas une assise disciplinaire propre
(se poser des questions, critiquer, synthétiser, communiquer)
- Des compétences transversales pour optimiser l'effet de l'enseignement...
 - Mais est-ce que ces compétences transversales existent vraiment sans une mise en œuvre dans les disciplines ?
 - Est-ce que cette mise en œuvre ne dénature justement pas leur caractère transversal ?
 - Comment une compétence, repérable uniquement dans une situation, peut-elle devenir transversale ?

Quelques critiques de la pédagogie par compétences : les aspects scientifiques et épistémologiques

- Apprentissages formels / apprentissages en situation ou comment dépasser l'acquisition de « savoirs morts » ?

L'exercice des compétences permet-il à l'école de sortir réellement des savoirs théoriques (la question du « transfert » est-elle vraiment résolue) ?

Ou a-t-on simplement détourné le problème ?

Crahay :

« Les compétences : une mauvaise réponse à un vrai problème ! »

Quelques références critiques sur la logique des compétences à l'école...

- Schneider-Gilot M., "Quand le courant pédagogique "des compétences" empêche une structuration des enseignements autour de l'étude et de la classification de questions parentes", in *Revue française de pédagogie*, n° 154, janvier-mars 2006, pp. 85-96.
- Crahay M., "Dangers, incertitudes et incomplétude de la logique de la compétence en éducation", in *Revue française de pédagogie*, n° 154, janvier-mars 2006, pp. 97-110.
- Hirtt N., « L'approche par compétences : une mystification pédagogique », in *L'école démocratique*, N° 39, septembre 2009.
- Dolz J. et Ollagnier E. (dir.), *L'énigme de la compétence en éducation*, Bruxelles, De Boeck, Coll. Raisons Éducatives, 2000.
- Rey B., *Les compétences transversales en question*, Paris, ESF, 1998.

Retour sur le travail à distance

1. La réalisation du test fictif

- la lecture de la planification
- la compréhension des questions
- la rédaction des réponses



2. La grille d'évaluation

- la compréhension des critères
- la compréhension des indicateurs
- les liens avec les questions

Quelques remarques générales

1. Impossibilité d'être exhaustif : nécessité de choisir les éléments de réponse les plus significatifs
2. Ne pas recopier ou paraphraser les documents théoriques du cours : voir concrètement comment ces éléments apparaissent dans la donnée
3. Trouver des indices partout dans la donnée (la mise en contexte et la planification) : mais tout ne peut être dit, nécessité d'extrapoler...



Conditions-cadres du module MSDRO 31, automne 2024

Compétences principalement travaillées

- Agir en tant que professionnel critique afin de maîtriser et exploiter des savoirs disciplinaires, didactiques et épistémologiques en droit
- Concevoir et animer des situations d'enseignement en droit en fonction des élèves et des plans d'études du secondaire II
- Intégrer les dimensions de la culture numérique dans sa pratique professionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de séquences d'enseignement

Objectifs de formation (niveaux de maîtrise évalués)

- Porter un regard critique sur le droit en tant que discipline enseignée
- Situer les points de repère fondamentaux du droit (concepts et méthodes) pour transposer les savoirs disciplinaires dans l'enseignement au secondaire II en respectant les plans d'études officiels
- Planifier des dispositifs d'enseignement en droit en tenant compte de la logique des contenus et de la progression des apprentissages
- Concevoir des activités d'enseignement-apprentissage variées, fondées sur les plans didactiques et pédagogiques, et d'un niveau de complexité permettant aux élèves de développer des compétences juridiques
- Intégrer les dimensions numériques dans les situations d'enseignement-apprentissage en sensibilisant les élèves aux enjeux sociaux du point de vue juridique

La grille d'évaluation pour la certification du module MSDRO 31

Critères	Indicateurs	Pondération des critères
<p style="text-align: center;">Critère 1 : pertinence</p> <p>Les productions des étudiant·e·s sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des activités à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l'examen)</p>	<p><i>Pour les activités des enseignements à distance</i></p> <p>Les délais ont été respectés. Les documents demandés ont été réalisés et déposés sur www.gaius.ch. Les interventions demandées sur www.gaius.ch ont été faites.</p>	10 %
	<p><i>Pour l'examen</i></p> <p>Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés et critiqués. Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.</p>	10 %
<p style="text-align: center;">Critère 2 : cohérence</p> <p>La production des étudiant·e·s lors de l'examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique</p>	<p>Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation. Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et proposer des activités qui varient les niveaux taxonomiques. Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement. Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus. Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.</p>	40 %
<p style="text-align: center;">Critère 3 : sélection et exactitude des informations</p> <p>La production des étudiant·e·s lors de l'examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique</p>	<p>Les réponses apportées ne comportent pas d'erreurs juridiques ou didactiques. Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe. Les erreurs juridiques ont été repérées et les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit. La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.</p>	40 %

La grille d'évaluation pour le test fictif du 6 décembre 2024

Nom, prénom :

Tarification des critères :		Note :		
0 pt = aucune maîtrise	2 pts = maîtrise minimale	Nbre de pts total sur 100 pts :	(barème : A = 95 à 100 pts, B = 85 à 94 pts, C = 75 à 84 pts, D = 65 à 74 pts, E = 55 à 64, F = 0 à 54 pts)	
1 pt = maîtrise insuffisante	3 pts = bonne maîtrise			
Critères	Indicateurs	Appréciation des indicateurs	Tarification	Pondération et résultats
Critère 1 : pertinence Les productions des étudiants sont en adéquation avec ce qui est demandé (la réalisation des travaux à distance ; l'analyse d'un dispositif travaillant une compétence juridique pour l' examen)	Pour les travaux à distance Les délais ont été respectés Les documents demandés ont été déposés sur gaius.ch Les commentaires des productions des collègues ont été développés sur gaius.ch	- _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	10% Pts obtenus :
	<i>Pour l'examen</i> Des modèles d'enseignement et des dispositifs didactiques spécifiques sont identifiés/critiqués Au moins une tâche complexe est critiquée ou proposée. Une compétence juridique est critiquée ou proposée. Des éléments d'explication pertinents et originaux sont proposées.	- _____ + - _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	10% Pts obtenus :
Critère 2 : cohérence La production des étudiants lors de l'examen est en lien logique avec les éléments théoriques vus durant le cours de didactique	Les commentaires sur les objectifs et les consignes correspondent aux critiques vues au cours et montrent la maîtrise de leur formulation. - Bas niveaux taxonomiques soulignés - Pas des verbes d'action pour objectifs spécifiques et opérationnels des leçons 1 et 4 - Consignes par oral et incomplètes : lire « attentivement » à la leçon 1 et 4 (?), mieux organiser les discussions aux leçon 1 et 2, donner un canevas pour la rédaction des constitutions et les cas, préciser et améliorer l'activité sur le communiqué du TF - Alignement curriculaire pas complet pour toutes les leçons Les commentaires sur les niveaux taxonomiques des activités correspondent aux critiques vues au cours ; ils montrent que l'on sait identifier ces derniers et modifier des consignes pour atteindre les plus hauts niveaux taxonomiques. - Niveaux taxonomiques déterminés correctement - Niveaux taxonomiques reliés à la pertinence des activités et à leur diversité - Propositions correctes pour élever les niveaux taxonomiques Les commentaires sur les dispositifs didactiques et les modèles d'enseignement correspondent aux critiques vues au cours et montrent que l'on sait varier son enseignement - Modèles d'enseignement-apprentissage identifiés correctement : magistral, behavioriste (leçon 3a) et tentative de socioconstructivisme (leçon 2) - Avantages et inconvénients des modèles d'enseignement expliqués et appliqués à la planification : magistral pour synthèse du savoir, drill du behaviorisme pour les syllogismes, mais pas de représentations / de conflits cognitifs / de savoirs nouveaux construits pour le socioconstructivisme - Variété de l'enseignement critiquée : trop souvent théorie puis exercices, discussions sans organisation, mais tentatives ok pour leçons 2 et 3	- _____ + - _____ + - _____ +	0 pt 1 pt 2 pts 3 pts	40% Pts obtenus :

Enseignement par compétences

<p>Enseignement par compétences</p>	<p>Les commentaires sur les compétences juridiques correspondent aux critiques vues au cours et montrent que les enjeux de l'enseignement par compétences sont connus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tâches complexes identifiées et critiquées : rédiger des droits fondamentaux ok, résoudre un cas ok (exercice d'application ?), mais pas pour l'élaboration d'argument juridique - Formulation des compétences critiquée : pas de verbe, pas de précision sur l'identification de familles de tâches et des ressources à mobiliser, mais bon début... - Trop peu de temps pour exercer ces compétences : maîtrise des savoirs et savoir-faire pas assurée avant, timing trop serré pour des tâches complexes, pas de synthèse et de retour sur les compétences travaillées <p>Aucun élément superflu à l'analyse (digression, redite, ...) n'est présent.</p>	<p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p>		
<p>Critère 3 : sélection et exactitude des informations La production des étudiants lors de l'examen comporte des informations correctes et essentielles du point de vue juridique et didactique</p> <p>Les erreurs juridiques ont été repérées et</p>	<p>Les réponses apportées ne comportent pas d'erreur juridique. ou didactique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas insister sur des aspects administratifs et pénaux dans le droit constitutionnel - Droits fondamentaux pas pour protéger contre d'autres citoyens - Pas que 2 conditions de l'article 36 Cst - Liberté de croyance et uniforme scolaire : non ! (mais liberté personnelle oui) <p>Les erreurs didactiques et pédagogiques de la planification ont été repérées, notamment concernant la conceptualisation et la problématisation de l'enseignement, l'organisation et la gestion des activités individuelles et collectives en classe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phases magistrales trop longues (leçon 2), pas de supports pour prise de notes - Quid de l'utilisation du manuel, de la loi, des PPT par les élèves - Grandeur des groupes : formés selon affinité (?), pas plus de 6 par groupe - Pas donner les réponses durant le travail de groupe (les droits fondamentaux) - Donner la parole aux élèves lors de la mise en commun (constitutions) ; pas de traces ou prise de notes libre pour la correction/synthèse ; synthèse constitutions et Suisse ? - Timing trop juste : 10' mise en commun constitutions, 5' pour le syllogisme, 20' pour la mise en commun et la correction des cas - Concepts mis en évidence : Constitution ok, droits fondamentaux ok, mais pas pour les catégories de droits fondamentaux et pour la restriction des droits fondamentaux - Problématisation ok pour les constitutions, mais pas de mise en scène et de formulation brève pour proposer de vrais problèmes ouverts - Prendre des précautions avant de donner son opinion personnelle <p>Les informations juridiques essentielles de la matière traitée ont été identifiées, notamment concernant la matrice disciplinaire et la transposition didactique en droit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de droit administratif dans la 1^{ère} année discipline fondamentale - Commencer par indiquer la place du le droit constitutionnel dans l'ordre juridique - Ok pour les droits fondamentaux (4 catégories ?) et l'art. 36 Cst (bien équilibré, essentiel), 6 périodes ok - Ok pour le thème du t-shirt de la honte (actualité, droits fondamentaux) - Droit un peu trop positiviste... Dworkin ok, sociologique avec la leçon 4 ok - Peu tenu compte du savoir savant (Mahon) et des pratiques sociales de référence <p>La terminologie juridique et didactique est utilisée correctement.</p>	<p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p> <p>- _____ +</p>	<p>0 pt 1 pt</p> <p>2 pts 3 pts</p>	<p>40%</p> <p>Pts obtenus :</p>

**Dernières
informations
pour
l'examen du
12 janvier**

Une séquence portant sur

- une introduction générale au droit (définition, sources et domaines du droit)
- les institutions politiques suisses
- les droits fondamentaux
- le droit des personnes
- le droit de la famille
- La formation des obligations juridiques et des contrats

Votez :



<https://pollev.com/guillaumerod348>

Dernières informations pour l'examen du 12 janvier

L'examen a lieu le **vendredi 10 janvier 2025**, de **13h30 à 16h30**, en **salle C33-812**.

Pour cet examen, vous pouvez prendre avec vous tous les documents que vous souhaitez (notes de cours, manuels scolaires, ouvrages didactiques ou juridiques, votre ordinateur,...). La seule limitation est l'interdiction d'entrer en communication avec autrui.

La séance de consultation des épreuves en cas d'échec aura lieu le mercredi 12 février 2025, de 14h00 à 15h00 à la HEP Vaud (voir le panneau d'affichage pour la salle).

CALENDRIER GÉNÉRAL		ECONOMIE		DROIT	
	Lieux et horaires				
17.02-21.02.25	Début des cours	8	BEJUNE	8	BEJUNE
24.02-28.02.25		9	BEJUNE	9	BEJUNE
03.03-07.03.25	Congé carnaval VS	10	BEJUNE	10	BEJUNE
10.03-14.03.25		11	TEAD	11	TEAD
17.03-21.03.25		12	HEPL	12	HEPL
24.03-28.03.25		13	HEPL	13	HEPL
31.03-04.04.25		14	HEPL	14	HEPL
07.04-11.04.25		15	BEJUNE	15	BEJUNE
14.04-18.04.25	Vendredi Saint 18.04	16		16	
21.04-25.04.25	Vacances de Pâques VD/GE/VS/BEJUNE	17		17	
28.04-02.05.25		18	BEJUNE	18	BEJUNE
05.05-09.05.25		19	TEAD	19	TEAD
12.05-16.05.25		20	HEPL	20	HEPL
19.05-23.05.25		21	HEPL	21	HEPL
26.05-30.05.25	Ascension je 29.05 / Fin des cours	22		22	
02.06-06.06.25		23		23	
09.06-13.06.25	Pentecôte : lu 09.06 / exa VD mar 10 au 27.06	24	Dossier	24	Dossier et
16.06-20.06.25		25		25	examen oral
23.06-27.06.25		26	Laus. (did.)	26	Laus. (did.)

TEAD

TEAD

Évaluation du module par les étudiants

Échelle d'évaluation : 1 = insuffisant 2 = suffisant 3 = bien 4 = très bien

				Commentaires éventuels				
1.	Programme général (choix des thématiques, articulation cours-exercices, articulation cours présentiel / travail à distance)		1 2 3 4					
2.	La notion de droit	Définir la matrice disciplinaire	1 2 3 4					
3.	Les sources du droit	Analyser la transposition didactique	1 2 3 4					
4.	Les grands domaines du droit	Choisir des modèles d'enseignement	1 2 3 4					
5.	L'organisation de l'État	Formuler des objectifs et des consignes	1 2 3 4					
6.	Les droits fondamentaux	Utiliser la taxonomie	1 2 3 4					
7.	Les raisonnements juridiques	Maîtriser une méthodologie en droit	1 2 3 4					
8.	Le droit des personnes	Conceptualiser et résoudre des cas	1 2 3 4	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Quels sont les points forts du module ?</td> <td style="width: 50%; padding: 5px;">Quels sont les aspects du module à améliorer ?</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">Quels sont les thèmes (didactiques ou disciplinaires) que vous souhaiteriez approfondir au deuxième semestre ?</td> </tr> </table>	Quels sont les points forts du module ?	Quels sont les aspects du module à améliorer ?	Quels sont les thèmes (didactiques ou disciplinaires) que vous souhaiteriez approfondir au deuxième semestre ?	
Quels sont les points forts du module ?	Quels sont les aspects du module à améliorer ?							
Quels sont les thèmes (didactiques ou disciplinaires) que vous souhaiteriez approfondir au deuxième semestre ?								
9.	Le droit de la famille	Problématiser l'enseignement du droit	1 2 3 4					
10.	Les sources des obligations juridiques	Gérer le travail de groupe en droit	1 2 3 4					
	La formation des contrats	Développer des compétences juridiques	1 2 3 4					
11.	Les travaux à distance et la préparation de l'examen		1 2 3 4					
12.	Les supports de cours présentés, les documents théoriques distribués et les informations sur le site www.gaius.ch		1 2 3 4					